

PERIMETRE DU QUARTIER

Vosges (88)

Commune : **Epinal.**

Z.R.U. : **Plateau Justice, Z.A.C., Saut le Cerf.**

4107050

n° d'ordre : 581

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

- Rue du Chauffour - n°20 à 84 - Parcelle BO 149 - La parcelle BO 149 comprend du n°30 au n°84 de la rue Chauffour
- Parcelles BO 149 et 229 - Absence de rue, liaison entre la rue du Chauffour et la route de Jeuxy par les parcelles BO 149 et 229
- Route de Jeuxy - n°32 à 36 - parcelles BO 241, 240, 239, 238 et BO 251
- Rue de Cendrillon - n°1 - parcelle BP 112
- Chemin de la Belle au Bois Dormant - n°2 à 24 et 1 à 7 - parcelle BP 121
- Parcelles BP 121 et 126 - Absence de rue, liaison entre le chemin de la Belle au bois Dormant et la route de Jeuxy
- Rue du Chat Botté - n°5 à 7 - Parcelles BO 193, 250, 253, 78 et 79 et BN 218 - Les n°5 et 7 de la rue correspondent aux parcelles BO 78 et 193. Absence de n° de rue pour les autres parcelles
- Rue Alfonse de Lamartine - n°19 - Parcelles BN 373, 383, 298 et BM 283 à 285 - Le n° 19 correspond à la parcelle BM 285. Absence de n° de rue pour les autres
- Parcelles BP 419, 420, 14, 15 et BL 2, 1, 4 - Absence de rue, liaison entre la rue Alfonse de la Lamartine et la rue Alfred de Vigny
- Rue Alfred de Vigny - Parcelles BM 55, 57 et 280 - Absence de n° de rue, le périmètre va jusqu'à l'intersection avec la rue Léon Blum
- Rue Ernest Renan - Parcelles BM 324 - Absence de n° de rue
- Parcelle BM 324 - Absence de rue, liaison entre la rue Ernest Renan et la rue des Primevères par la parcelle BM 324
- Rue des Primevères - n°1 à 7 - Parcelles BM 243 à 248
- Rue des Pervenches - n°1 et 3 - Parcelles BM 249 à 252, 255, 256, 260 et 264 - Les n°1 et 3 correspondent aux parcelles BM 255, 260 et 264. Absence de n° de rue pour les autres parcelles
- Allée des Noisetiers - n°3 à 21 - Parcelles BC 188 à 191, 153 et 10 - BC 188 à 191 pour les n°15 à 21. BC 198 pour les n°3 à 13. BC 153 et 10 absence de n° de rue
- Parcelles BC 10, 154 et 198 - Absence de rue, liaison entre la rue des Noisetiers et l'allée des Cèdres. La limite est représentée par le contour Sud/Est du cimetière Saint Michel et les parcelles BC 10, 154 et 198
- Allée des Cèdres - Parcelles BM 120 et 91 - Absence de n° de rue, il faut prendre en compte le côté de la rue où il y a l'HLM 2 avenue des Provinces (parcelle BM 120) et la parcelle BM 91
- Allée des Cèdres - n°5 et 7
- Avenue de Beau Site - n°1 à 23
- Rue des Villes Jumellées - n°2 et 4
- Avenue Robert Schuman - n° 10 à 24 - Parcelles AV 94, 356, 83
- Rue Antoine Réveillé - n°1 à 7 et 2 à 36 - parcelle AV 53 (pour n°1 à 7) - Le périmètre prend en compte toute la rue Antoine Réveillé côté pair et uniquement la parcelle AV 53 du côté impair (n°1 à 7)
- Allée des Bouleaux - parcelles AZ 17 et 18 et AY 343 - La parcelle AZ 17 correspond au n°53 de la rue du Haut des Etages
- Allée des Roses - parcelle AY 286 - Absence de n° de rue, il faut prendre en compte le côté de la rue où il y a les HLM de l'allée des Jonquilles (n°2 au n°20)
- Parcelles AY 286 et 284 - Absence de rue, liaison entre l'allée des Roses et la rue Albert Camus
- Rue Albert Camus - parcelles BM 281 et AY 342 - Absence de n° de rue, ces deux parcelles comprennent le lycée Mendès France
- Avenue des Villes de France - n°34 à 42 - parcelles BM 231, 157, 236
- Parcelle BM 238 - Absence de rue, liaison entre la rue des Villes de France et le chemin de la Beaudenotte par la parcelle n°BM 238
- Parcelle BM 288 - Absence de rue, liaison entre le chemin de la Beaudenotte et la rue Léon Blum par la parcelle n°BM 288

- Rue Léon Blum - n°3 à 11 - parcelles BM 297, BN 228, 221, 224, 223, 219, 226, 32 et 39 - Rue Léon Blum du n°3 au n°11 puis jusqu'au carrefour avec la route de Jeuxy par les parcelles BN 226, 32 et 39
- Rue Louis Blériot - n°2 et 4
- (Rue du Chauffour - n°20 à 84 - Parcelle BO 149 - La parcelle BO 149 comprend du n°30 au n°84 de la rue Chauffour)